

conceptions l'opinion des Canadiens comme nous le faisons du côté ministériel. Ils s'apercevraient que les Canadiens en ont «soupé» des débats qui traînent en longueur à la Chambre des communes qu'eux, contribuables, considèrent comme inefficaces.

Je me le suis laissé dire, depuis sept ans que je siége à la Chambre. Il ne s'est jamais passé une semaine sans qu'un électeur me dise, et surtout depuis que nous sommes un gouvernement majoritaire: Comment se fait-il que vous, le gouvernement majoritaire, vous n'arrivez pas à faire adopter telle ou telle mesure? Et on est obligé, monsieur le président, de prendre des minutes et des demi-heures à expliquer le Règlement de la Chambre à ces personnes, pour leur faire comprendre que le gouvernement ne mène pas le Parlement, et que c'est en fait l'ensemble des députés qui le mène, et qu'en fait c'est souvent l'opposition qui décide quand une mesure sera adoptée ou non, à cause du nombre de députés qu'elle veut faire entendre. C'est cela la vérité, savoir qu'on utilise l'article 75C parce que c'est le temps, parce que c'en est assez, et parce qu'il faut en arriver à une décision.

Monsieur le président, en ma qualité de président du comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, j'ai voulu prendre la parole parce que je veux apporter certaines précisions. Les Canadiens ont hâte de voir ce bill franchir d'autres étapes, et je suis bien placé pour le savoir comme président du comité.

Je peux vous dire qu'il y a 22 témoins, dont j'ai la liste en main, qui attendent de comparaître au comité et qui depuis des mois passent leur temps à me téléphoner toutes les semaines pour me demander ce qui se passe à la Chambre, ou comment il se fait qu'on n'en arrive pas à stopper cette hémorragie de mots. De fait, nous y arriverons, monsieur le président, en recourant à l'article 75C du Règlement. Et je ferai remarquer à tous les députés que ceux qui se sont levés de l'autre côté pour parler contre la motion ne sont pas les députés de l'opposition qui font partie du comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts parce que ces députés n'arrêtaient pas de me demander eux aussi quand diable le bill sera-t-il déferé au comité.

Et pourtant ces députés de l'opposition qui siègent au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts sont certainement les premiers intéressés à voir à ce que ce bill reçoive un traitement équitable, mais ils sont les premiers à comprendre qu'après avoir entendu 47 orateurs et 19 heures de débats, il est temps que le projet de loi soit étudié en comité. Ils ont hâte de voir les témoins comparaître devant eux. Les gens les plus intéressés, ceux qui sont affectés par le bill et qui ont hâte eux de venir au comité, les députés de l'opposition, les membres du comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, me demandent quand ils vont avoir la chance de rencontrer ces gens-là et de leur parler dans le «blanc des yeux». Eh bien, cessons de faire croire qu'il s'agit ici de tout le débat sur la démocratie, regardons les choses en face et disons-nous qu'il y a des «filibusters» qui doivent finir, et le temps d'y mettre fin est arrivé pour celui-là.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois

Motion de limite de temps

informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Grenville-Carleton (M. Baker)—Le logement—L'installation de l'infrastructure pour l'aménagement du quadrant sud-ouest du Grand Ottawa—La question d'obstructions ministérielles; le député du Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Les communications—La détérioration des services téléphoniques du CN—Demande de rejet de la demande de majoration du tarif.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION DE LIMITE DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU BILL C-58

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp:

Que, relativement au bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, cinq heures soient attribuées à la suite du débat de deuxième lecture du bill; et

Que, à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur interrompe toutes délibérations en cours, s'il y a lieu, aux fins de cet article du Règlement, et mette immédiatement aux voix, sans autre débat ou amendement, toute question nécessaire pour mettre fin à la deuxième lecture du bill.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault), président du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, a laissé entendre que le projet de loi touchera directement les témoins qui viendront comparaître devant le comité. Manifestement, il n'y est pas du tout. Ce sont les Canadiens, le peuple canadien, qui seront le plus touchés par cette mesure législative. Ce sont eux qui en souffriront ou en bénéficieront.

● (1650)

Les procès-verbaux du 9 mai, mentionnés par le député, rapportent les observations d'un ministériel qui, s'adressant au ministre, créait l'expression «paranoïa culturelle», d'ailleurs excellente et très imagée. Elle décrit parfaitement la santé mentale du gouvernement non seulement à l'égard de la culture mais aussi à l'endroit des débats libres. Le gouvernement ne peut digérer trois heures et demie d'opposition soutenue. Il ne peut supporter un débat libre au cours duquel on examine, on étale au grand jour, les lacunes et faiblesses de cette mesure législative.

Le ministre a fait certaines observations très précieuses, même sottes, sur la procédure à la Chambre et le respect qu'il lui porte. Mais il a passé sous silence son manque de respect de la procédure parlementaire, qui nous accule à la présente impasse. Le ministre a mentionné, à l'extérieur de la Chambre, que le bill doit être adopté au plus tard le 1^{er} janvier. Les Canadiens en éprouveront alors les effets. Voilà pourquoi le gouvernement se doit d'imposer la clôture. Si le gouvernement veut sauver la face pour le ministre et pour lui-même, il faut qu'il précipite le débat. Sinon le ministre devra faire volte-face et il ne le peut pas. Du moins, il n'aime pas cela.